



ALLONGEMENT DE LA DURÉE DE COTISATIONS OU RECUL DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE : C'EST KIF-KIF !

Le Président de la République a annoncé que finalement, l'âge de départ était secondaire si on se mettait d'accord sur la durée de cotisations : quelle blague !

Qu'on allonge la durée de cotisations ou qu'on recule l'âge de départ à la retraite, le résultat sera le même : nous faire travailler plus longtemps ! Le système universel par points combine la prise en compte de toute la carrière et un plafonnement des dépenses de retraite. Deux mécanismes qui vont dans le sens d'une diminution inévitable du taux de remplacement, c'est à dire du montant de la pension.

LES RETRAITÉS ACTUELS NE SERAIENT PAS IMPACTÉS PAR LA RÉFORME : MON ŒIL !

Le choix du système par points par le gouvernement est fondé sur la volonté de plafonner les dépenses de retraite à 14 % du PIB ce qui est possible puisque la valeur du point sera décidée par le gouvernement. Or, de nouvelles générations de retraités arrivent : 3 à 4 millions de plus d'ici 2025. Pour plafonner ces dépenses, il faudra bien que les retraités actuels comme les nouveaux contribuent. Et, en transformant nos retraites actuelles en points, quoi de plus simple que de bloquer leur augmentation...

LA PENSION DE RÉVERSION : BEAUCOUP DE PERDANTS POUR TRÈS PEU D'ÉLUS

L'objectif avoué c'est de ramener le niveau de vie du conjoint survivant à hauteur de 70% des revenus du couple avant le décès : tout le monde sera perdant sauf les conjoints ayant une pension inférieure à 850€ par mois...

Par ailleurs, le rapport préconise entre autres, la suppression du droit à réversion d'une part en cas de divorce et, d'autre part, avant l'âge de 62 ans alors que la règle actuelle ouvre les droits dès 55 ans dans le privé et sans condition d'âge dans le public.

Alors oui, plus que jamais la riposte d'ensemble est nécessaire le 21 septembre !

TOUS A PARIS, AVEC FORCE OUVRIERE !